

PROCÈS-VERBAL DE LA ONZIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2020-2021 TENUE LE 9 JUILLET 2020, À COMPTER DE 8H30 PAR WEBEX

Sont présents :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- M^e Serge Bernier, vice-président
- M^e Audrey Gagnon, vice-présidente
- M^e Julien Beaulieu
- M^e Maria Giustina Corsi
- M^e Sophia Rossi Lanthier
- M^e Stéphanie Lisa Roberts
- M^e Catherine Claveau
- M^e Myralie Roussin
- M^e Normand Auclair
- M^e Isabelle Blouin
- M^e Isabelle Cloutier
- M. Pierre Delisle
- M^{me} Hasnaa Kadiri
- M^{me} Diane Sicard-Guindon
- M. Bruno Simard

Sont invités :

- M^e Nancy Leggett-Bachand, directrice générale, Justice Pro Bono (point 7.2)
- M^e Rima Kayssi, vice-présidente du Conseil d'administration, Justice Pro Bono (point 7.2)
- M^e Pascal Paradis, directeur général d'Avocats Sans Frontière (point 7.3)
- M. Jude Martineau, président du Comité des affaires d'assurance, FARPBQ (point 7.4)
- M^e Maria De Michele, directrice des affaires d'assurance, FARPBQ (point 7.4)
- M. Xavier Bénarosch, actuaire (point 7.4)

Autres participants :

- M^e Lise Tremblay, directrice générale
- M. Ali Pacha, chef de cabinet
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

Il souligne la tenue de l'assemblée générale annuelle du Barreau de Montréal qui aura lieu à 12h30 et à laquelle il assistera.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
 - 2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE
 - 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE
 - 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
 - 2.3.1 PROJET DE LETTRE DU COMITÉ SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE AU NUNAVIK
 - 2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
 - 2.4.1 MODIFICATIONS À LA *LOI SUR LE BARREAU*
 - 2.5 CAIJ
 - 2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS
 - 2.7 AVENIR DE LA PROFESSION
3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
 - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 3.2 TABLEAUX DE BORD
 - 3.3 DEMANDE D'INTERVENTION À LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC
 - 3.4 GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRES CIVILES - 7^E ÉDITION
 - 3.5 PROJET PILOTE DE COORDINATION PARENTALE
 - 3.6 GROUPE SUR LE RACISME SYSTÉMIQUE
4. GOUVERNANCE

- 5. PROTECTION DU PUBLIC
 - 5.1 RADIATIONS ADMINISTRATIVES
 - 5.2 EXAMEN MÉDICAL 34
 - 6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
 - 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
 - 7.1 RENTRÉES JUDICIAIRES
 - 7.2 PRÉSENTATION - JUSTICE PRO BONO
 - 7.3 PRÉSENTATION - AVOCAT SANS FRONTIÈRES
 - 7.4 FARPBQ - PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET TCM CIBLE
 - 7.5 PLAINTÉ CONTRE UN ARBITRE
 - 7.6 NOMINATION AU COMITÉ DE SÉLECTION DES AVOCATS ÉMÉRITES
 - 7.6.1 LETTRE REÇUE D'UNE MEMBRE
 - 7.7 COVID-19 - COTISATIONS - MEMBRES VULNÉRABLES
 - 7.7.1 STATISTIQUES
 - 7.7.2 PROJET DE FORMULAIRE - ALLÈGEMENT
 - 7.8 COMITÉ DU MJQ
 - 7.8.1 RAPPORT DE ME JOCELYN VERDON
 - 7.8.2 RAPPORT DE ME AUDREY GAGNON
 - 8. VARIA
 - 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
 - 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
 - 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
 - 9.3 RAPPORTS FINANCIERS
 - 9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 3 JUILLET 2020
 - 9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC
 - 9.6 REGISTRE DES MANDATS CONFIS À L'EXTERNE
 - 9.7 RAPPORT DE L'INSTITUT DE RÉFORME DU DROIT ET DE LA JUSTICE
 - 9.8 ARRÊT COUR D'APPEL
 - 9.9 DÉCISION COUR D'APPEL - SASKATCHEWAN
 - 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 5, 7, 9, 11, 15, 22 ET 23 JUIN 2020
-

Inf : L'adoption des procès-verbaux est remise à la prochaine séance du Conseil d'administration en raison de l'horaire chargé.

1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin présente le rapport du bâtonnier qui inclut les principales rencontres et discussions tenues dans les dernières semaines.

En réponse aux questions des membres, le bâtonnier confirme que :

- **Rencontre avec le nouveau ministre de la Justice M. Simon Jolin-Barrette (29 juin 2020) :** Il a présenté les dossiers prioritaires : Réforme des tarifs d'aide juridique, Réforme de l'École du Barreau et Justice dans le Nord. Il a posé certaines questions sur les différents dossiers en cours.
- **Rentrées judiciaires :** Les juges en chef avaient proposé une rentrée nationale de façon virtuelle. Cette option a été discutée lors d'une séance du Conseil des sections avec les bâtonniers de section. La proposition d'une rentrée nationale a reçu un accueil mitigé de la part des membres du Conseil des sections. Comme les rentrées judiciaires sont du ressort des barreaux de sections, la décision finale leur revenait. En l'absence de consensus, les juges en chef ont décidé de ne pas tenir cet événement. Les sections organiseront donc les rentrées judiciaires de façon indépendante.

Une membre ajoute que l'Association des avocates et avocats de province organisera une rentrée judiciaire concertée avec plusieurs barreaux de section.

- **Comités justice du ministère de la Justice :** Il y a trois tables de concertation. Sur la table civile, on discute du rattrapage des auditions reportées et de la levée de la suspension des délais au 1^{er} septembre 2020 avec une prolongation des délais automatique de certains délais pour éviter un engorgement des tribunaux avec l'audition de demandes en prolongation de délais.

1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : M^e Lise Tremblay présente son rapport de la directrice générale. Elle invite les membres à lui poser des questions sur son rapport.

██
██
██

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin fait le suivi de ce dossier.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin fait le suivi de ce dossier.

Il souligne que les règles de pratique, notamment quant à l'utilisation de moyens virtuels pour tenir les auditions, sont distinctes dans les différents districts. Certains membres se plaignent de cette problématique.

Un membre ajoute que le scénario est le même en matière pénale, les règles applicables à la tenue des auditions par moyen virtuel changeant même parfois d'un juge à l'autre.

2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

2.3.1 PROJET DE LETTRE DU COMITÉ SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE AU NUNAVIK

Inf : Monsieur le bâtonnier Grondin fait le suivi de ce dossier.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

2.4.1 MODIFICATIONS À LA *LOI SUR LE BARREAU*

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin demande aux membres d'approuver les modifications à la *Loi sur le Barreau* relativement à la réforme de l'École du Barreau du Québec.

Il rappelle que le Barreau du Québec souhaite mettre sur pied une clinique juridique et débiter rapidement des projets pilotes au sein de la formation professionnelle. À cette fin, il est nécessaire de modifier la *Loi sur le Barreau* afin de prévoir un pouvoir habilitant spécifique;

Les membres adoptent les modifications proposées à la *Loi sur le Barreau*.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 26 juin 2020 préparé par Me Christiane Brizard et Me Sylvie Champagne;

CONSIDÉRANT que le Barreau du Québec souhaite mettre sur pied une clinique juridique et débiter rapidement des projets pilotes au sein de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, il est nécessaire de modifier la *Loi sur le Barreau* afin de prévoir un pouvoir habilitant spécifique;

CONSIDÉRANT que les modifications proposées sont les suivantes :

Art. 15 (2) Le Conseil d'administration, par règlement, peut :

b) assurer l'entraînement professionnel, en définir les modalités, dispenser l'enseignement approprié, et, à ces fins, **établir une clinique juridique**, fonder et administrer une école de formation professionnelle

chargée de dispenser l'ensemble des activités de formation professionnelle dont la mise en œuvre de projets pilotes.

D'ADOPTER les modifications proposées à la *Loi sur le Barreau*;

DE SOUMETTRE le dossier à l'*Office des professions* pour commentaires.

2.5 CAIJ

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin note que les partenaires sont en attente d'une demande de modification du protocole par le CAIJ.

2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne qu'à la suite de la dernière séance du Conseil d'administration, il avait été décidé de réactiver les travaux du comité dans les prochaines semaines. Une réunion aura lieu en août.

2.7 AVENIR DE LA PROFESSION

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme que les travaux des sous-groupes de travail continuent.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ).

3.2 TABLEAUX DE BORD

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

3.3 DEMANDE D'INTERVENTION À LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour ne pas intervenir dans le présent dossier.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la demande d'intervention présentée au Barreau du Québec en lien avec le dossier à la Cour supérieure du Québec *Steve Forget c. Ordre des audioprothésistes du Québec*, no. 500-17-112540-201;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 23 juin 2020 préparé par Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre, et les documents qui l'accompagne;

DE NE PAS DÉPOSER DE DEMANDE D'INTERVENTION à la Cour supérieure du Québec dans le dossier *Steve Forget c. Ordre des audioprothésistes du Québec*, no. 500-17-112540-201.

3.4 GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRES CIVILES - 7^E ÉDITION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Une membre souhaite qu'une version comparée mettant en lumière les modifications apportées à la 6^e édition soit fournie aux membres du Conseil d'administration afin de prendre une décision sur l'adoption du guide. Me Sylvie Champagne confirme que ce document sera fourni aux membres en prévision de la prochaine séance du Conseil d'administration.

Ce dossier est reporté à la séance du Conseil d'administration d'août.

3.5 PROJET PILOTE DE COORDINATION PARENTALE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 29 juin 2020 préparé par Me Ana Victoria Aguerre, avocate au Secrétariat de l'Ordre et Affaire juridiques;

D'ADOPTER la résolution du Comité en droit de la famille telle que soumise;

DE PERMETTRE au comité de poursuivre ses travaux sur ce dossier en partenariat avec la Cour Supérieure de Québec et de Montréal (Ch. Famille).

3.6 GROUPE SUR LE RACISME SYSTÉMIQUE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Monsieur le bâtonnier Grondin souligne l'importance de cet enjeu.

M^e Sylvie Champagne présente le mandat et les orientations proposées par le groupe de travail sur le racisme systémique. Le groupe de travail recommande la création de deux sous-groupes de travail pour travailler les deux axes d'intervention suggérés, soit :

- L'accès à la profession d'avocat, à la magistrature et le racisme systémique.
- La judiciarisation et les autres intervenants du milieu judiciaire.

On veut axer les travaux sur la recommandation d'actions concrètes visant à améliorer la situation plutôt que de faire un débat purement juridique et théorique.

En réponse aux questions des membres, M^e Champagne indique que :

- Plusieurs intervenants du milieu judiciaire seront rencontrés afin d'enrichir les travaux du groupe de travail.

M^e Champagne confirme qu'à la suite des travaux du groupe de travail, les recommandations seront présentées au Conseil d'administration pour approbation.

Monsieur le bâtonnier Grondin souhaite que les travaux permettent de mettre en lumière les barrières (problèmes) et les solutions plutôt que de simplement constater l'existence du racisme systémique.

Les membres du Conseil d'administration discutent du mandat et des orientations du groupe de travail sur le racisme systémique.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la précision du mandat et des orientations suggérées par le Comité sur le racisme systémique. Il est convenu que le groupe de travail travaillera étroitement avec le Conseil d'administration pour faire état de l'avancement des travaux.

4. **GOUVERNANCE**

Inf : Ce sujet n'est pas traité à cette séance du Conseil d'administration.

5. **PROTECTION DU PUBLIC**

5.1 **RADIATIONS ADMINISTRATIVES**

Inf : Ce sujet n'est pas traité à cette séance du Conseil d'administration.

5.2 EXAMEN MÉDICAL 34

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée pour ce point.

M^e Sylvie Champagne fait le suivi de ce dossier. Depuis la dernière séance du Conseil d'administration, le membre a modifié son statut à avocat à la retraite. Elle recommande par conséquent de mettre fin au processus d'examen médical et donc, du même coup, à la suspension du droit d'exercice.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Ce sujet n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 RENTRÉES JUDICIAIRES

Inf : Ce sujet a été traité dans le rapport du bâtonnier.

7.2 PRÉSENTATION - JUSTICE PRO BONO

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée.

Monsieur le bâtonnier Grondin souhaite la bienvenue à Me Nancy Leggett-Bachand et Me Rima Kayssi, respectivement vice-présidente du Conseil d'administration et directrice générale de Justice Pro Bono.

M^e Leggett-Bachand précise les différents projets de Justice Pro Bono lors de l'exercice 2019-2020 :

- Programme pour les causes d'intérêt public : Ce sont des services juridiques gratuits auprès de personnes à situation financière précaire, véritable alternative à l'aide juridique. Le Barreau n'a versé aucune subvention pour ce projet.
- Programme de cliniques juridiques au Nunavik : Le Barreau du Québec a versé une subvention de 30 000 \$ lors du dernier exercice pour ce projet.
- Lancement d'un livre électronique accessible gratuitement en ligne : « S'orienter dans la séparation familiale » et cliniques juridiques bénévoles dans des organismes famille.
- Gestion et opération du partenariat médico-juridique avec l'Hôpital de Montréal pour Enfants : Le Barreau du Québec a versé une subvention de 30 000 \$ en lien avec ce projet lors du dernier exercice.
- Consultations gratuites offertes aux migrants en collaboration avec Médecins du Monde.

M^e Nancy Leggett-Bachand présente la demande de financement de Justice Pro Bono :

- 10 000 \$ pour adapter les moyens technologiques pour les demandes d'intérêt public.

- 100 000 \$ pour la mission de l'organisme.
- 50 000 \$ pour le partenariat médico-juridique avec l'Hôpital de Montréal pour Enfants.

M^e Rima Kayssi rappelle la reddition de comptes des différents projets qui ont été subventionnés par le Barreau du Québec. Elle souligne l'augmentation de la contribution à 160 000 \$ plutôt que 130 000 \$ l'année dernière en raison d'une perte de financement autre pour le projet de partenariat avec l'Hôpital de Montréal pour Enfants.

Elle demande aux membres s'ils ont des questions sur la demande de financement.

Monsieur le bâtonnier Grondin remercie M^{es} Kayssi et Leggett-Bachand pour leur présentation. Elles quittent la salle des délibérations.

Les membres discutent de la demande de financement présentée par Justice Pro Bono. Les membres sont en accord avec l'importance de la mission de Justice Pro Bono et de ses projets. Ils souhaitent cependant obtenir plus d'information sur la ventilation de la demande de financement et l'augmentation de la demande de subvention de 30 000\$ pour la mission de l'organisme.

Il est convenu d'obtenir les précisions requises de Justice Pro Bono et de soumettre la demande pour un vote lors d'une prochaine séance.

7.3 PRÉSENTATION - AVOCAT SANS FRONTIÈRES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée.

Monsieur le bâtonnier Grondin souhaite la bienvenue à M^e Pascal Paradis, directeur général d'Avocats Sans Frontières Canada (ASFC).

M^e Paradis présente la demande annuelle de financement d'ASFC au Barreau du Québec.

Une vidéo est présentée pour illustrer le travail d'ASFC.

M^e Paradis explique que l'un des mandats discutés dans la vidéo, soit la mission au Guatemala, est un mandat financé par le Barreau du Québec. Ce sont des résultats concrets obtenus grâce à la contribution du Barreau du Québec.

De plus, l'avocate offrant un témoignage dans la vidéo exerce depuis au Québec et a mis à contribution son expérience en participant à la commission d'enquête sur les femmes autochtones disparues et assassinées.

Le partenariat du Barreau du Québec et d'ASFC démontre l'engagement humanitaire des deux partenaires.

Il discute de plusieurs dossiers dans lesquels sont impliqués ASFC. Il discute de plusieurs dossiers menés conjointement par le Barreau du Québec et ASFC (Omar Khadr, etc.)

M^e Paradis rappelle que l'événement de financement d'ASFC a dû être annulé en raison de la pandémie. Comme plusieurs organisations, ASFC subit des impacts négatifs de la pandémie. La solidarité et la lutte pour les droits humains et l'état de droit doivent continuer. Aussi, le programme fédéral qui a permis l'envoi d'avocats à l'étranger a pris fin et n'a pas été renouvelé. Ces éléments justifient une demande de financement plus importante pour l'exercice 2020-2021 que celle présentée la dernière fois, lors de l'exercice 2018-2019.

Il invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions. En réponse aux questions des membres, M^e Paradis répond :

- La situation financière d'ASFC a évolué dans le temps depuis sa création alors que la subvention du Barreau du Québec permettait sa survie. Cela étant dit, la situation financière demeure limitée malgré une situation en croissance. Les projets sont coûteux. Certains financements gouvernementaux continuent, mais le financement de l'envoi de coopérants humanitaires à l'étranger n'existe plus. Si le financement du Barreau du Québec devait cesser, ASFC devrait abandonner des projets.
- ASFC est une organisation majeure dans plusieurs pays du monde qui considèrent ASFC comme un acteur important au niveau humanitaire.
- Les approches auprès des entreprises privées ont permis de déterminer que la philanthropie ne reprendra pas avant l'automne. Cela étant dit, on évalue la possibilité de tenir l'événement annuel dans un format à être déterminé plus tard.

Monsieur le bâtonnier Grondin remercie Me Paradis pour sa présentation.

M^e Pascal Paradis quitte la salle des délibérations.

M^e Lise Tremblay souligne qu'ASF n'a reçu aucune subvention pour la dernière année financière. La dernière subvention remonte à l'exercice 2018-2019.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la demande de financement de 150 000 \$ dans le contexte de la pandémie. Le Barreau du Québec doit faire preuve de solidarité avec les organismes partenaires qui font une réelle différence dans la vie des citoyens et justiciables. Cette subvention répond à la mission de protection du public de protéger la primauté du droit et les droits de la personne de même qu'au plan stratégique du Barreau du Québec.

Certains membres se questionnent sur l'augmentation de 50 000 \$.

Il est convenu d'accepter la demande de financement de 150 000 \$ tout en précisant que l'augmentation de 50 000 \$ par rapport à la dernière demande de financement est attribuée uniquement en raison de la pandémie.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la lettre transmise par M^e Pascal Paradis, directeur général d'Avocats Sans Frontières Canada (ASFC) à Monsieur le bâtonnier Paul-

Matthieu Grondin en date du 6 juin 2020 relativement au partenariat d'ASFC et du Barreau du Québec pour l'exercice financier 2020-2021;

CONSIDÉRANT la présentation de M^e Pascal Paradis au Conseil d'administration du Barreau du Québec lors de la séance du 9 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'importance de la mission d'ASFC et son lien direct avec la mission du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 15 (2) h) de la *Loi sur le Barreau du Québec*, RLRQ, c. B-1 qui prévoit l'objectif du Fonds d'études juridiques;

D'ACCORDER une subvention totale de 150 000\$ à ASFC à même le Fonds d'études juridiques et ventilée de la façon suivante :

- 100 000\$ à titre de subvention à la mission d'ASFC;
- 50 000\$ à titre de subvention spéciale en raison du contexte économique difficile et des impacts liés à la pandémie de la Covid-19 sur les revenus d'ASFC.

7.4 FARPBQ - PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET TCM CIBLE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée.

Monsieur Jude Martineau, CPA, CA, président du Comité des affaires d'assurances, présente son curriculum vitae. Il souhaite présenter les rapports exigés par l'Autorité des marchés financiers en vertu de la *Loi sur les assurances*. Il laisse la parole à M. Xavier Bénarosch, actuaire dont les services ont été retenus par le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (FARPBQ).

Premièrement, monsieur Bénarosch présente le rapport sur la santé financière du FARPBQ au 31 décembre 2019. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Deuxièmement, M. Bénarosch présente le rapport TCM cible. [REDACTED]

M^e De Michele et Messieurs Martineau et Bénarosch quittent la salle des délibérations.

Les membres sont en accord pour maintenir la cible interne de TCM à [REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la note de service du 30 juin 2020 de Me Maria De Michele, directrice des affaires d'assurance, au Conseil d'administration du Barreau du Québec relativement à l'étude de la santé financière du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (FARPBO) et la cible TCM et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT la présentation de M. Xavier Bénarosch, FCAS, FICA, CFA, actuaire, au Conseil d'administration relativement à l'étude de la santé financière du FARPBO et de la cible TCM;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité sur les affaires d'assurance;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la *Loi sur les assureurs*;

DE MAINTENIR la cible interne de TCM [REDACTED]

7.5 PLAINTÉ CONTRE UN ARBITRE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord de déferer l'enquête sur cette plainte au Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie en vertu de l'article 36 du *Code d'éthique et de déontologie des membres de comités du Barreau du Québec*.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la plainte formulée à l'encontre d'un arbitre siégeant au Comité sur l'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats du Barreau du Québec datée du 12 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'article 36 du *Code d'éthique et de déontologie des membres de comités du Barreau du Québec*, juin 2019, qui se lit comme suit :

« 36. À sa première réunion qui suit la date de la réception d'une plainte, le Conseil d'administration transmet la plainte au Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie chargé d'en assurer le traitement. »

DE TRANSMETTRE la plainte au Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie chargé d'en assurer le traitement.

7.6 NOMINATION AU COMITÉ DE SÉLECTION DES AVOCATS ÉMÉRITES

7.6.1 LETTRE REÇUE D'UNE MEMBRE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée.

Monsieur le bâtonnier Grondin résume le contenu de la lettre reçue d'une membre relativement à l'adoption d'un processus de retrait de la distinction d'avocat émérite.

Il souligne qu'en 2019 le Comité chargé de la modification de la politique d'attribution de la distinction avait soulevé la possibilité qu'un tel processus soit mis en place.

Il recommande de demander au Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques de l'Ordre (SOAJ) d'étudier la question et de faire des recommandations au Conseil d'administration à cet effet. Il répondra à la membre pour lui confirmer qu'un tel processus d'étude est en cours.

À la question d'un membre, M^e Sylvie Champagne confirme que le SOAJ rédigera un projet de processus pour adoption par le Conseil d'administration. Des recommandations seront présentées quant au comité qui serait chargé d'étudier les demandes de retrait de la distinction.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE MANDATER le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques de l'Ordre pour préparer un projet de politique de retrait de la distinction d'avocat émérite.

7.7 COVID-19 - COTISATIONS - MEMBRES VULNÉRABLES

7.7.1 STATISTIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée.

7.7.2 PROJET DE FORMULAIRE - ALLÈGEMENT

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée.

Monsieur le bâtonnier Grondin discute du projet de formulaire et des critères recommandés pour la mesure d'allègement de la cotisation pour les membres en situation de vulnérabilité financière. Il souligne être enclin à se fier à une déclaration sous serment des membres à l'effet qu'ils sont dans une situation financière vulnérable plutôt que d'exiger des preuves documentaires et des critères sévères. Il croit que seuls les membres qui en ont besoin le demanderont. Le Conseil des sections sera informé de la mesure d'allègement de la cotisation à la suite de la décision du Conseil d'administration.

M^e Lise Tremblay est d'avis que ce mécanisme est juste pour tous les membres. Effectivement, les preuves documentaires ne sont pas nécessaires. Un mécanisme comme l'inspection professionnelle pourra permettre un contrôle des déclarations, au besoin. Elle souligne, elle aussi, s'attendre à un nombre limité de demandes. Elle propose d'adopter ce formulaire. Elle précise que les critères ne sont pas cumulatifs.

Les membres émettent des commentaires sur le projet de formulaire et les critères indiqués dans le formulaire. Les membres sont en accord avec le projet de formulaire et les critères établis sous réserve des commentaires formulés. Il est convenu de se fier au serment d'office et de ne pas exiger les états financiers.

Monsieur le bâtonnier Grondin confirme que le Conseil des sections sera consulté pour les aviser de cette mesure et leur demander de participer à l'effort en assumant le paiement de la cotisation au Barreau de section des membres de leurs sections respectives.

Une deuxième version du formulaire pour commentaires et adoption sera circulée aux membres du Conseil d'administration prochainement.

7.8 COMITÉS DU MJQ

7.8.1 RAPPORT DE ME JOCELYN VERDON

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée.

M^e Sylvie Champagne souligne que le Barreau du Québec doit fournir ses priorités lors de la prochaine réunion (16 juillet 2020). M^e Verdon recommande que la SARPA soit

discutée puisque l'aide juridique n'a plus envie de s'occuper de ce service. Il souhaite recommander que les avocats du privé reprennent ce service.

Elle souhaite obtenir l'approbation du Conseil d'administration pour que cette recommandation soit faite.

Le mandat est confié au groupe d'experts en droit de la famille pour s'entendre si cette recommandation devrait être effectuée. Le Conseil d'administration se ralliera à leur décision.

7.8.2 RAPPORT DE ME AUDREY GAGNON

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée.

Madame la vice-présidente Audrey Gagnon présente son rapport. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

8. VARIA

Inf : Il n'y a aucun point à traiter en varia lors de la présente séance.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 RAPPORTS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 3 JUILLET 2020

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.6 REGISTRE DES MANDATS CONFIS À L'EXTERNE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.7 RAPPORT DE L'INSTITUT DE RÉFORME DU DROIT ET DE LA JUSTICE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Monsieur le bâtonnier Grondin attire l'attention des membres du Conseil d'administration sur ce rapport. Il invite les membres du Conseil d'administration à en prendre connaissance.

9.8 ARRÊT COUR D'APPEL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.9 DÉCISION COUR D'APPEL - SASKATCHEWAN

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

La Secrétaire,

Paul-Matthieu Grondin
Bâtonnier du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre